



uOttawa

Faculté d'éducation  
Faculty of Education

## ATTESTATION D'EXPÉRIENCE RÉUSSIE EN ENSEIGNEMENT Certificat en éducation - Études technologiques

Le présent formulaire peut servir à confirmer l'expérience en enseignement pour remplacer la carte de compétence limitée par une carte de compétence permanente.

**Formulaire rempli par une agente / un agent de supervision des affaires scolaires pour :**

---

NOM

PRÉNOM

---

NO DE MEMBRE DE L'ORDRE

**Renseignements pour l'agente / l'agent de supervision des affaires scolaires :**

Toute l'expérience en enseignement doit :

- avoir été acquise après l'obtention initiale de l'autorisation d'enseigner en Ontario
- être confirmée par un agent de supervision des affaires scolaires. La signature d'un membre de la direction d'une école n'est pas valide. Si le membre est à l'emploi d'un conseil scolaire, l'agent de supervision est un surintendant ou surintendant adjoint du conseil. Si le membre est à l'emploi d'une école privée ou d'une administration scolaire des Premières Nations, il s'agit d'une personne mandatée par le ministère de l'Éducation pour fournir des services de supervision à l'école ou à l'administration en question. Communiquez avec la Direction des services dans les districts, ministère de l'Éducation, édifice Mowat, 12e étage, 900, rue Bay, Toronto ON, M7A 1L2. Téléphone : 416-325-2467.
- avoir été accumulée durant la validité de la carte de compétence limitée et pendant que le membre était en règle. Cette information est disponible dans le tableau public des membres de l'Ordre à [www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca). L'expérience acquise quand la carte de compétence était expirée ou suspendue ne peut compter dans le calcul des 194 jours.
- avoir été acquise à l'enseignement de matières ou de disciplines pour lesquelles le membre possède les qualifications, ou qui peuvent être enseignées sur entente mutuelle ou après avoir obtenu une approbation temporaire. Si le membre a enseigné des matières restreintes ou partiellement restreintes (plus de deux cours par année, de la 9e à la 12e année), il doit avoir possédé les qualifications nécessaires ou le conseil ou employeur doit avoir obtenu une approbation temporaire pour cette affectation particulière. Si une approbation temporaire a été refusée, l'expérience en enseignement accumulée durant cette affectation ne peut compter dans le calcul des 194 jours requis. Toute approbation temporaire consentie par l'Ordre est inscrite au tableau public des membres ([www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca) → Trouver un membre).

Tableau de conversion	Durée de l'affectation	Équivalence en jours
Utiliser ce tableau pour calculer la durée d'une affectation en jours.	10 mois 1 mois	194 jours 20 jours
Le paragraphe 17 (1) du Règlement 184/97 exige que le candidat effectue 194 jours d'enseignement en Ontario.	1 semaine 1 jour	5 jours 1 jour
194 jours équivalent à dix mois. Enseigner six cours du soir ou d'été menant à des crédits correspond également à dix mois d'enseignement à temps plein.	½ jour 5 heures 1 cours menant à un crédit	½ jour 1 jour 34 jours

**Veillez remplir toutes les colonnes. Nous ne traitons pas les demandes incomplètes**

Type d'affectation	Cycle(s)	Matière(s) et année(s)	Du			Au			Équivalence (jours)
			Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
(temps plein / temps partiel, suppléance / suppléance à long terme / cours d'été)	(intermédiaire/supérieur)	(pour l'enseignement de la 9e à la 12e année, énumérer les matières)							

La présente confirme que \_\_\_\_\_ (nom du membre) a accumulé son expérience en enseignement durant les périodes susmentionnées, que cette personne a enseigné les matières également susmentionnées, qu'elle était qualifiée pour les enseigner ou qu'elle a été affectée à cette charge sur entente mutuelle ou après obtention d'une approbation temporaire.

AGENT(E) DE SUPERVISION DES AFFAIRES SCOLAIRES (PAS LA DIRECTION D'UNE ÉCOLE)

SIGNATURE

CONSEIL SCOLAIRE, ÉCOLE PRIVÉE, ADMINISTRATION SCOLAIRE DES PREMIÈRES NATIONS  
DATE (JOUR, MOIS, AN)

**Remarque : Ne remplir le formulaire qu'une fois que la personne a acquis l'expérience en enseignement.**

Université d'Ottawa  
Faculté d'éducation, secrétariat scolaire  
145, Jean-Jacques-Lussier, pièce 135  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5  
www.education.uottawa.ca  
Tél : 613-562 5804  
Sans frais : 1-800-860-8577  
Télé : 613-562-5963  
Courriel : educprog@uottawa.ca